

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de travaux

Marché en procédure adaptée

RENOVATION DU BATIMENT LE NEUFBOURG

1 parc du Neufbourg - Thouarcé

49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Numéro de Marché : 2025-T-03

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Désignation :

Mairie de Bellevigne-en-Layon

4 place de la Mairie

Thouarcé

49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Téléphone : 02.41.54.15.15

Adresse internet : <https://www.bellevigneenlayon.fr/>

E-Mail : mairie@bellevigneenlayon.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

OBJET DU MARCHE :

RENOVATION DU BATIMENT LE NEUFBOURG

1 parc du Neufbourg - Thouarcé

49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

A l'issue de la Commission d'attribution des marchés, les lots n°02-03-04-05 ont été déclarés infructueux et relancés en procédure adaptée.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

LIEU PRINCIPAL D'EXECUTION :

9 place du Champs de Foire

Thouarcé

49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Code NUTS : FRG02

CPV global à la consultation

CPV principal : 45443000-4

CPV propre à chaque lot

lot n° 2 : CPV principal : 45443000-4

lot n° 3 : CPV principal : 45420000-7

lot n° 4 : CPV principal : 45261213-0

lot n° 5 : CPV principal : 45421000-4

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

DEVOLUTION EN MARCHES SEPARES

Informations sur les lots :

Lot n° 1 TERRASSEMENT - VRD

Lot n° 2 RAVALEMENTS
Lot n° 3 CHARPENTE BOIS
Lot n° 4 ZINGUERIE
Lot n° 5 MENUISERIES EXTERIEURES

Seuls les lots 02, 03, 04, 05 font l'objet de la présente consultation

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Le marché a une durée prévisionnelle de 4 mois.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %

Cette retenue de garantie ne peut être remplacée que par une garantie à première demande.

Pour tous les lots :

Une avance sera versée à l'entrepreneur si le montant fixé dans le marché, est supérieur à 50 000€ HT et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois.

L'avance sera égale à 5% du montant TTC du marché.

PRESENTATION DE CANDIDATURE :

Dépôt classique : La candidature doit être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

CRITERES D'ATTRIBUTION

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés qui suivent :

Critères	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS	50 points
VALEUR TECHNIQUE	50 points
MODE OPERATOIRE	25 points
MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES AFFECTES AU CHANTIER	15 points

ENGAGEMENT OU ANALYSE CRITIQUE SUR LE PLANNING	5 points
GESTION DES DECHETS ET DE LA SECURITE	5 points

Modalités de mise en œuvre des critères :

1. Critère **PRIX DES PRESTATIONS**

Apprécié au vu des informations suivantes : La méthode de jugement du critère prix sera la suivante : une fois les offres anormalement basses rejetées : (montant de l'offre la moins élevée / montant de l'offre analysée) x 50

2. Le critère **VALEUR TECHNIQUE** est défini par les sous-critères qui suivent :

Apprécié au vu des informations suivantes : appréciée au regard des éléments demandés dans le mémoire technique

2.1. Sous-critère **MODE OPERATOIRE**

Apprécié au vu des informations suivantes éléments demandés dans le mémoire technique

2.2. Sous-critère **MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES AFFECTES AU CHANTIER**

Apprécié au vu des informations suivantes éléments demandés dans le mémoire technique

2.3. Sous-critère **ENGAGEMENT OU ANALYSE CRITIQUE SUR LE PLANNING**

Apprécié au vu des informations suivantes éléments demandés dans le mémoire technique

2.4. Sous-critère **GESTION DES DECHETS ET DE LA SECURITE**

Apprécié au vu des informations suivantes éléments demandés dans le mémoire technique

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Numéro de référence du marché : 2025-T-03

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/07/2025

Date limite de réception des offres : 30/09/2025 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DELIVRANCE DU DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Par mandat administratif et virement bancaire.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Nantes

Introduction des recours : Conformément à la réglementation, vous pouvez contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du tribunal administratif de Nantes :

- Soit un recours en référé pré contractuel avant la signature du marché, conformément aux articles L.551-1, L.551-12 du code de justice administrative,
- Soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci, conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 du même code,
- Soit un recours en contestation de validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. »

Service pour renseignements sur recours

Greffe du tribunal administratif de Nantes

6 allée Gloriette

BP 24111

44040 NANTES CEDEX

Tél: 0240994600

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse Internet (URL): www.telerecours.fr

CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

SIGNATURE DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE CANDIDAT

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraîne l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

